

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA25 17417**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 avril 2025 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA25 17417 :** Règlement sur l'occupation du domaine public par une cour attenante à l'école St-Pascal-Baylon.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 9 avril 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet

---

**RCA25 17417**

**RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC PAR UNE COUR ATTENANTE À L'ÉCOLE  
ST-PASCAL-BAYLON**

---

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) ;

Le conseil de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

**1.** Le Centre des services scolaire de Montréal est autorisée à occuper, aux fins d'une cour d'école, une partie du domaine public attenante à l'école St-Pascal-Baylon, soit le terrain décrit à la Description technique dont copie est jointe comme annexe A et délimité au plan joint comme annexe B, identifié par le greffier de la Ville.

Cette autorisation est accordée pour une période de 20 ans.

**2.** L'occupation autorisée en vertu de l'article 1 est assujettie aux dispositions du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., chapitre O-0.1, modifié), sauf à celles qui ont pour objet d'exiger le paiement d'un tarif en compensation de cette occupation et pour l'émission du permis requis et les frais d'étude s'y rapportant.

**3.** Le présent règlement remplace le règlement RCA05 17074.

---

ANNEXE A - Description technique

ANNEXE B - Plan numéro C-122 Côte-des-Neiges, identifié par le greffier de la Ville

GDD 1254570007

---

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—  
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 7  
AVRIL 2025.**

---

La mairesse suppléante,  
Despina Sourias

---

La secrétaire d'arrondissement,  
Julie Faraldo-Boulet



/2

nord-est du lot 2 652 125, étant la rue Carlton, avec la limite sud-ouest du lot 2 652 329, étant le chemin De la Côte-des-Neiges. Cette distance est mesurée dans une direction sud-ouest le long de la limite nord-ouest du lot 2 652 125.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le premier jour du mois d'avril de l'an deux mille cinq sous le numéro 966 de mes minutes au dossier 20155-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

(SIGNÉ)

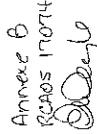
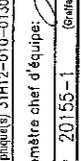
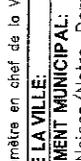
SYLVIE GAUTHIER  
SYLVIE GAUTHIER  
Arpenteure-géomètre

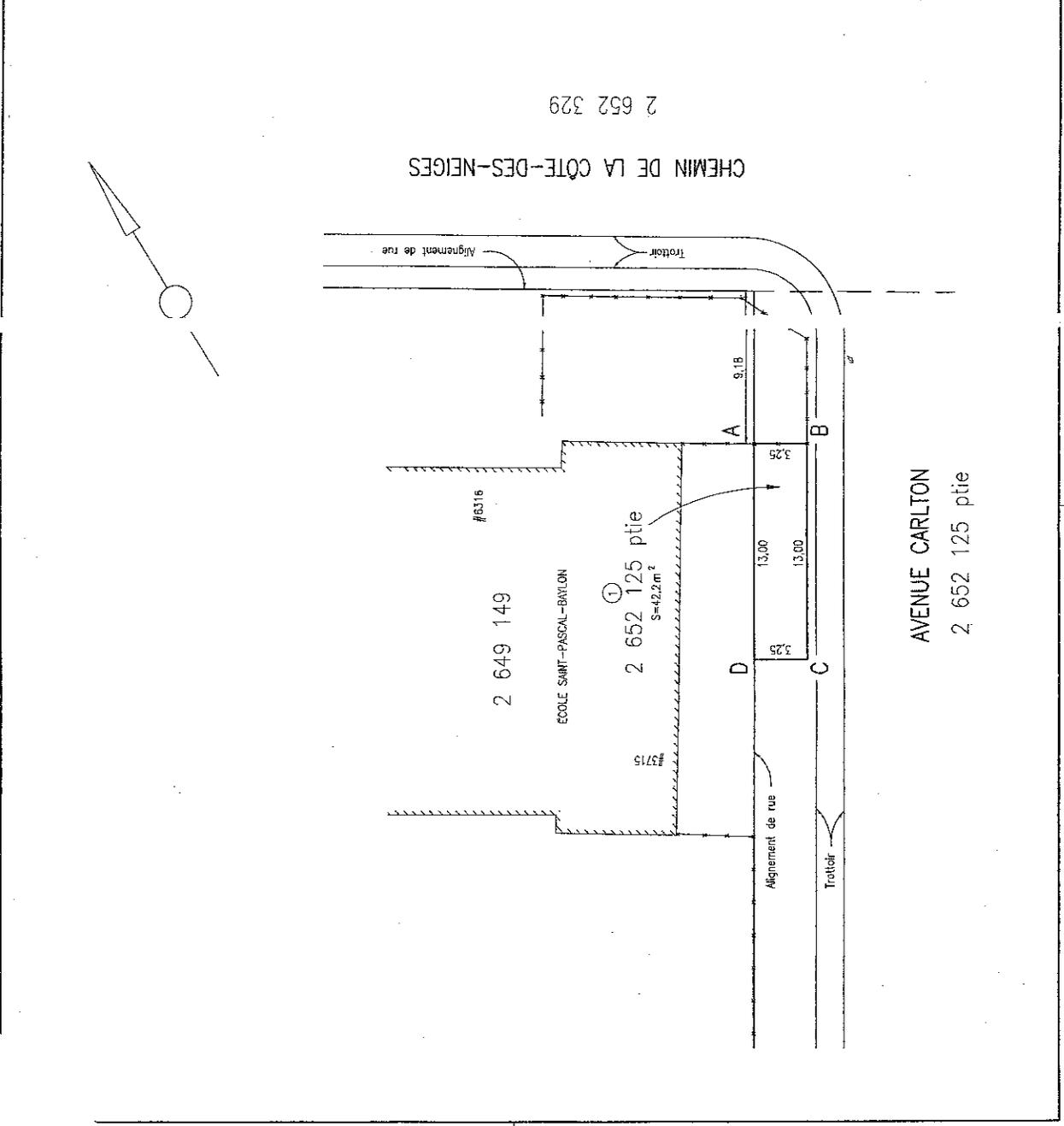
/cc

Dossier : 20155-1

Copie conforme à l'original

Montréal, le 21 avril 2005  
Sylvie Gauthier  
Arpenteure-géomètre

code du microfilm <span style="float: right;">B3</span>	
<b>DIVISION DE LA GEOMATIQUE</b>	
Echelle: 1: 200 	
Les unités utilisées sont celles du système international(SI)	
<b>CIRCONSCRIPTION FONCIERE: MONTRÉAL</b>	
<b>CADASTRE: Québec</b>	
<b>LOT(S)</b>	
Une partie du lot 2 652 125	
<b>EMPLACEMENT:</b> Terrain faisant partie de l'AVENUE CARLTON situé au sud-ouest du CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES	
Annexe B RCAS 17074 	
<b>FINS DU DOCUMENT:</b> OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NOTE: Le terrain devant faire l'objet d'un permis d'occupation du domaine public est identifié par les lettres ABCDA.	
Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées sans autorisation écrite de son auteur ou du gérant du greffe commun.	
Montréal, le 1 <sup>er</sup> avril 2005	
COPIE CONFORME A L'ORIGINAL Montréal, le 21 Janvier 2005  Sylvie Caubier Arpenteur-géomètre	
Préparé par: 	
Minute N° 966 <span style="float: right;">Sceau</span>	
Références: Une description technique accompagne ce plan.	
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-0130 <span style="float: right;">Dessin: P.B.</span>	
Arpenteur-géomètre chef d'équipe: 	
<b>DOSSIER NO 20155-1</b> <span style="float: right;">(Séals comme des arpentier(s), géomètre(s) de la Ville)</span>	
<b>Montréal</b>	
<b>Service des infrastructures, transport et environnement</b>	
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: 	
<b>DOSSIER DE LA VILLE:</b>	
<b>ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:</b> Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	
<b>PLAN N° C-122 CÔTE-DES-NEIGES</b>	



### DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT : UNE PARTIE DU LOT 2 652 125  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL

Ce terrain faisant partie de l'avenue Carlton situé au sud-ouest du chemin de la Côte-des-Neiges est montré sur le plan C-122 Côte-des-Neiges préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Une partie du lot DEUX MILLION SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT VINGT-CINQ (2 652 125 ptie) dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par la partie restante du lot 2 652 125, faisant partie de l'avenue Carlton et vers le nord-ouest le lot 2 649 149;

mesurant trois mètres et vingt-cinq centièmes (3,25 m) au nord-est et au sud-ouest et treize mètres (13,00 m) au sud-est et au nord-ouest;

contenant en superficie quarante-deux mètres carrés et deux dixièmes (42,2 m<sup>2</sup>).

L'intersection des limites nord-ouest et nord-est de cette partie de lot se situe à une distance de neuf mètres et dix-huit centièmes (9,18 m) de l'intersection des limites nord-ouest et



Annexe A  
RCA05 17074

/2

nord-est du lot 2 652 125, étant la rue Carlton, avec la limite sud-ouest du lot 2 652 329, étant le chemin De la Côte-des-Neiges. Cette distance est mesurée dans une direction sud-ouest le long de la limite nord-ouest du lot 2 652 125.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le premier jour du mois d'avril de l'an deux mille cinq sous le numéro 966 de mes minutes au dossier 20155-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

(SIGNÉ)

SYLVIE GAUTHIER  
SYLVIE GAUTHIER  
Arpenteure-géomètre

/cc

Dossier : 20155-1

Copie conforme à l'original

Montréal, le 21 avril 2005

Sylvie Gauthier

Arpenteure-géomètre

code du microfilm **B3**

**DIVISION DE LA GEOMATIQUE**  
 Echelle: 1: 200  
 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)  
**CIRCONSCRIPTION FONCIERE: MONTRÉAL**  
**CADASTRE: Québec**

**LOT(S)**  
 Une partie du lot 2 652 125

**EMPLACEMENT:**  
 Terrain faisant partie de  
 l'AVENUE CARLTON  
 situé au sud-ouest du  
 CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

**FINS DU DOCUMENT:**  
 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
 NOTE: Le terrain devant faire l'objet d'un permis d'occupation  
 du domaine public est identifié par les lettres ABCDA.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation  
 écrite de son auteur ou du gérant du greffe commun.  
 Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Préparé par: *Stève Caubère*  
 SYLVIE CAUBÈRE  
 Arpenteur-géomètre

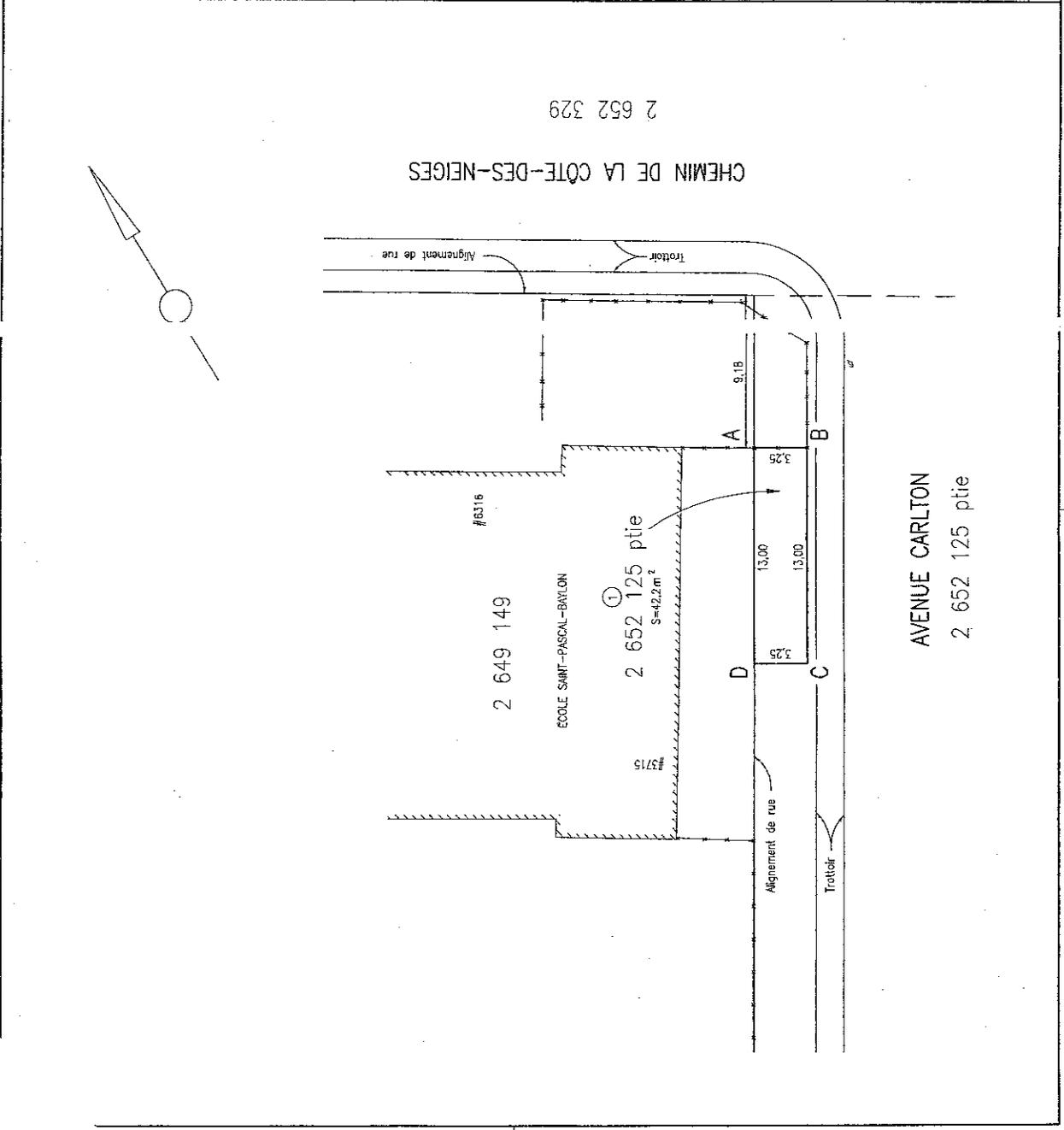
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL  
 Montréal, le 21 novembre 2005  
*Stève Caubère*  
 Arpenteur-géomètre

Minute N° 966  
 Références: Une description technique accompagne ce plan.  
 Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-0130 Dessin: P.B.  
 Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Jean-Pierre Chénay*

**DOSSIER N° 20155-1** (Seuls comme des arpentier(s), géomètre(s) de la Ville)

**Montréal**  
 Service des infrastructures, transport et environnement  
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *André St-Onge*  
**DOSSIER DE LA VILLE:**  
 ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:  
 Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce

**PLAN N° C-122 CÔTE-DES-NEIGES**



2 652 329

CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

AVENUE CARLTON  
 2 652 125 ptie